

Coup de tête policier et casse-tête pour la justice

Retour sur 2018. Un gardien de la paix dérape en frappant un jeune. Ses collègues le couvrent en mentant. Le début d'une série de mauvais choix qui alimentent les pires fantasmes.



Les institutions de la police et de la justice ont-elles fait les bons choix après un coup de tête d'un policier à un jeune ? Pas sûr que tout le monde y trouve son compte.

CRÉDIT PHOTO : BENOÎT VIELLARD

Ça commence par un simple coup de fil d'un lanceur d'alerte. Un appel suivi d'un courriel. Puis un autre. Dans la nuit du 19 au 20 mars, un jeune de la Roseraie a reçu un coup de tête au commissariat Dupetit-Thouars, à Angers. L'agresseur ? Un gardien de la paix affecté à la surveillance des geôles de garde à vue. L'Inspection générale de la police nationale (IGPN), la « police des polices », est saisie. Nous sommes le 23 mars. Jour où démarre pour moi l'affaire des violences policières à Angers.

Sentiment d'échec

Je me lance dans un travail de fourmi, de vérifications. Plus encore qu'à l'ordinaire. Car si l'information paraît anodine, simple, elle ne l'est pas. Les violences policières, c'est heureux, ne sont pas si fréquentes. Ça va sans dire, la fonction première de la police consiste à protéger. À faire respecter la loi. Qu'un représentant des forces de l'ordre manque ainsi à son serment au point de frapper un jeune en plein service... Quel sentiment d'échec !

Dignes de foi

Les histoires de dérapages existent. Nous le savons tous, même s'il est rare qu'elles arrivent jusqu'à nos pages. Nous, journalistes, pouvons faire notre autocritique. Nous travaillons chaque jour, en sollicitant des sources dites officielles, police et parquet. Les éléments qu'ils nous fournissent sont considérés comme dignes de foi. Mais le constat est là :

la police ne va pas se vanter de la faute d'un des siens. Plus tard, le directeur départemental de la sécurité de l'époque, Francis Wetta, aura cette analogie malheureuse avec le coup de sang de Zidane. Le parquet n'aime pas plus faire l'étalage des errements d'un de ses bras armés. D'ailleurs, dans cette histoire, le procureur Yves Gambert n'a jamais donné suite à nos appels.

Mensonges et sanction légère

Et pour cause : outre le coup de tête, qui donne logiquement lieu, dès le 22 mars, à la délivrance d'une convocation devant le tribunal correctionnel pour une audience en avril puis à une condamnation et une interdiction d'exercer (appel en cours), un autre aspect de cette affaire paraît bien embarrassant pour le parquet.

Trois policiers de la brigade anticriminalité ont menti dans un procès-verbal pour couvrir leur collègue. Ils ont même accusé le jeune, retenu dans le cadre d'une simple vérification d'identité, d'avoir agressé le policier violent. La parole de quatre fonctionnaires assermentés contre celle d'un gamin de la Roseraie, trop souvent confronté à la justice. Rapport de force évidemment déséquilibré.

Solidarité corporatiste

J'avais bien lu, ici ou là, des articles où des policiers confiaient comment ils pouvaient « arranger » la vérité pour éviter d'avoir à se justifier de leurs actes lors d'interventions musclées. Mais jamais je n'avais été

témoin de cette solidarité corporatiste. Sans l'intervention de l'IGPN, sans les enregistrements des caméras de vidéosurveillance du commissariat, la victime aurait à coup sûr pu ajouter une ligne supplémentaire à son casier judiciaire.

Le choix du procureur d'infliger aux policiers de la Bac un simple rappel à la loi, soit une forme de classement, apparaît bien légère eu égard à la gravité des mensonges. Une décision qui révolte, jusque dans les rangs des magistrats du palais de justice. L'article retraçant ces péripéties interpelle dans toute la France. Avec, à la clé, des reprises sur tous les sites d'actua-

lité. Le compteur s'affole : il reste bloqué à ce jour à un peu plus de 360 000 lectures. Un record.

Pourquoi un tel score ? Sans doute, parce que cette histoire a alimenté les pires fantasmes. Ceux d'une institution incapable de regarder en face ses manquements. Là où se présentait une occasion de donner l'exemple, la réponse s'est voulue trop consensuelle.

Une preuve pour les justiciables des quartiers populaires qui entendent souvent que la police ne ment pas. Ce qui est vrai, sauf quand elle est surprise en flagrant délit de mensonge.

Josué JEAN-BART.

ouest
france
Justice et Liberté

Edition Angers-Segré
Jeudi 3 janvier 2019